



Collaboration ANIIT – ASI

Introduction / contexte

La migration de personnel de santé partant de pays pauvres avec des problèmes de santé énormes vers des pays plus riches est un fait reconnu par les gouvernements à travers le Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé de l'OMS¹. Pour cela, l'ASI a cherché une association d'infirmières dans un des pays les plus concernés et au bout de cet effet domino afin d'établir un partenariat. Cela peut être vu comme un acte de solidarité et aussi un enrichissement pour les deux côtés. Avec le soutien du Conseil International des infirmières (CII), l'ASI a trouvé son partenaire avec l'association nationale des infirmiers et Infirmières du Togo (ANIIT). Le Togo, un pays francophone d'Afrique de l'Ouest, est stable, avec un PIB bas. L'ANIIT est une association dynamique avec des responsables très motivés qui cherchent à renforcer la situation des infirmières au Togo dans le but final d'améliorer les soins aux patients.

Le présent projet se base sur une enquête de terrain menée dans le cadre d'une collaboration entre l'ASI et l'ANIIT. Le rapport intitulé « Prendre soin des soignants » décrit la situation de la profession infirmière au Togo et propose des champs d'action pour pallier aux problèmes alarmants auxquels doivent faire face les soins infirmiers et le système de santé togolais.

En même temps, une collaboration étroite s'est développée avec l'ancien président de l'ANIIT Bassan Lamboni qui, en 2011, a participé au congrès du CII à Malta avec l'équipe de l'ASI ainsi qu'au congrès de l'ASI. En 2012, Dare Napo lui a succédé à la présidence et la bonne collaboration a continué sans interruption.

En se basant sur le rapport Bischoff, sur des discussions intenses avec le leadership de l'ANIIT et sur une consultation auprès de la base de l'ANIIT et des autorisées sanitaires togolaises, nous sommes arrivés à déterminer les champs d'activités et les objectifs suivants:

- **la collaboration entre l'ASI et l'ANIIT**
- **la formation continue**
- **la réglementation de la profession infirmière au Togo.**

¹http://www.who.int/hrh/migration/code/full_text/fr/index.html

Concernant la formation, le Ministère de la santé du Togo, en collaboration avec l'Agence française de développement (AFC), a développé un plan de formation des ressources humaines en Santé 2012 – 2015². En plus, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont prévu des projets dans le domaine de formation continue des infirmières. Des besoins en formation prioritaires ont été identifiés dans les domaines des soins d'urgences, de l'humanisation des soins, de l'accompagnement du patient dans les maladies chroniques et des soins préventifs.

Concernant la réglementation, l'experte du CII Jean Barry a entrepris une visite au Togo et évalué la situation en la matière.

La collaboration entre les deux associations ASI et ANIIT est prévue de la manière décrite ci-dessus.

Les objectifs de la collaboration entre l'ANIIT et l'ASI

Objectif général: Développer les soins infirmiers afin d'améliorer la santé de la population togolaise.

Objectif pour la collaboration entre l'ASI et l'ANIIT : Renforcer et rendre plus visible l'ANIIT au travers des activités suivantes :

Objectifs spécifiques :

1. L'ANIIT dispose d'un siège qui sert de lieu de rencontre et d'adresse où les travaux de leadership, l'administration, les réunions, etc. ont lieu et qui a une grande force symbolique et de visibilité.
2. L'ANIIT développe ses capacités stratégiques, d'information et de communication.
3. L'ANIIT se crée des sources de revenu durables, indépendant d'un soutien extérieur.

4.

1. Le siège

L'ANIIT trouve un terrain dans la ville de Lomé, capitale du Togo, et y construit la «Maison des infirmières».

Construite en plusieurs étapes, la Maison des infirmières pourrait inclure les locaux suivants :

- Un secrétariat avec un bureau équipé
- Une salle de conférence et de cours
- Une bibliothèque, avec un accès internet pour des recherches
- Une cafeteria, un point de rencontre et de repos pour les infirmiers
- Un centre d'excellence / une clinique infirmière.

² Ministère de la santé RT, AFC, OMS, 13.7.2012, Plan de Formation des ressources humaines en santé.

Le développement doit être prévu par étape. L'objectif pour 2013 est de trouver et d'acheter un terrain et de construire une première partie de la maison avec une salle de rencontre et une place de travail.

Les autres pièces seront construites avec le temps et l'afflux financier.

Motifs:

Les représentants de l'ANIIT ont clairement exprimé le souhait d'avoir un siège qui renforcerait leur visibilité interne et externe et l'identité de l'association. Les sages-femmes togolaises et un syndicat ont été cités en exemple; l'effet d'une telle construction s'est montré très positive pour eux.

Le Canada avait donné du soutien très important aux associations d'infirmières du Sénégal et du Burkina Faso. Maintenant ce soutien financier est arrêté pour des raisons intérieures au Canada et les associations d'infirmières du Sénégal et du Burkina Faso n'ont plus les moyens de financer la location de leur siège, les bâtiments étant loués. L'achat d'un terrain et la construction d'une maison sont beaucoup plus durables et le soutien apporté par l'ASI va ainsi perdurer même si la collaboration s'arrête un jour.

Dimensions et coûts de la première étape:

Des calculs exacts seront effectués lorsqu'un terrain convenable aura été identifié. Actuellement, les coûts suivants sont estimés:

- Terrain en ville, accessible, de 600m².
Prix: 14 millions francs cfa (env. 22'000 euros)
- Bâtiment initial:
Prix: 10 millions francs cfa (env. 15'000 euros)
- Coûts totaux: 35'000 Euro

Financement :

- Le terrain sera acheté par les membres de l'ASI
- Construction: les membres de l'ANIIT donnent 2 millions de francs cfa par an à travers leurs cotisations (3'000 euros); les membres de l'ASI contribuent avec 8 millions de francs cfa par an (12'000 euros).

Les coûts pour l'ameublement, les autres constructions et l'équipement d'un centre d'excellence seront calculés après la finalisation de la première étape.

2. L'ANIIT développe ses capacités stratégiques, d'information et de visibilité

L'ANIIT doit pouvoir communiquer avec ses membres pour les informer de ses activités. Elle veut également leur donner accès aux savoirs actuels en soins infirmiers.

Pour ce faire, l'ANIIT a entrepris de mettre sur pied un journal qui lui est propre. Compte tenu des difficultés financières, elle a toutefois dû laisser tomber ce projet.

Les discussions entre l'ANIIT et l'ASI ont débouché sur les propositions suivantes:

- **Création d'une newsletter trimestrielle (quatre parutions de deux pages par an).**

L'ANIIT peut utiliser les articles déjà publiés dans la revue de l'ASI « Soins infirmiers ». Elle y ajoutera les informations togolaises pour ses membres. Pour cela, elle peut bénéficier du soutien de la rédaction de « Soins infirmiers » pour la mise en page.

Contributions: l'ANIIT se chargera de rédiger le contenu des actualités togolaises, de sélectionner les articles qui l'intéresse dans « Soins infirmiers », de l'impression, de la photocopie et de la distribution aux membres. L'ASI met à disposition ses archives avec des articles en français, donne si nécessaire un appui rédactionnel et de mise en page.

Motifs:

L'ANIIT dispose d'un site web, mais compte tenu des difficultés de connexion à internet, la majorité des membres (surtout ceux qui travaillent en brousse) n'arrivent pas à accéder aux informations. Il sera plus facile d'atteindre tous les membres, dans toutes les régions du pays, avec un journal sur papier. Une publication de deux pages peut être financée par l'ANIIT sur la durée et en toute indépendance.

3. L'ANIIT se crée des sources de revenu durables, indépendant du soutien extérieur

Toute collaboration avec l'extérieur pouvant s'arrêter un jour, les cotisations des membres étant modestes et irrégulières, il est important, pour garantir une ANIIT forte et indépendante, que celle-ci se trouve des sources de revenus supplémentaires, en plus des cotisations.

Les résultats des discussions ont permis d'aboutir à deux propositions :

- Établir un centre de sante / une clinique infirmière
- Développer un tourisme professionnel entre la Suisse et le Togo.

Établir un centre de sante / une clinique infirmière

Le nouveau code de la sante au Togo autorise les infirmiers et infirmières à s'installer pour la pratique libérale avec une clientèle privée. En tant qu'association professionnelle, l'ANIIT doit montrer l'exemple en termes de qualité des soins.

Pour ce faire, l'ANIIT a pour ambition de créer un centre/une clinique de soins infirmiers, dénommé «centre d'excellence infirmière», où l'on donnerait des soins de qualité, basés sur les besoins du patient. Les soins offerts aux patients seront payants et permettront à l'ANIIT de générer des revenus qui contribueront à la gestion de la maison.

La planification de ce projet se fera après la première étape qui est l'achat du terrain et la construction du premier bâtiment.

Le tourisme professionnel entre la Suisse et le Togo.

Ce projet s'adresse aux membres de l'ASI qui seraient intéressés à expérimenter personnellement le partenariat avec l'ANIIT, à y contribuer personnellement par leurs compétences ou à faire un stage international pendant leur formation.

L'ANIIT s'est montrée bien organisée dans l'accueil des différents partenaires en visite au Togo. Elle pourrait donc organiser sur place la venue des collègues Suisse au Togo pour des stages ou des visites. Cela consisterait à organiser le logement, le déplacement et des places de stage pour ses hôtes. Les visiteurs suisses paieraient pour cette activité ce qui contribuerait à augmenter les revenus de l'ANIIT.

Un projet pilote devra être mis sur pied pour évaluer le travail de l'ANIIT et les coûts correspondants.

Les coûts de séjour, de transport, de logement et de repas seront à la charge des visiteurs selon les factures correspondantes. L'accompagnement par l'ANIIT est estimé à deux cent euros par visiteur et par visite d'une semaine.

Berne, le 15 mai 2013